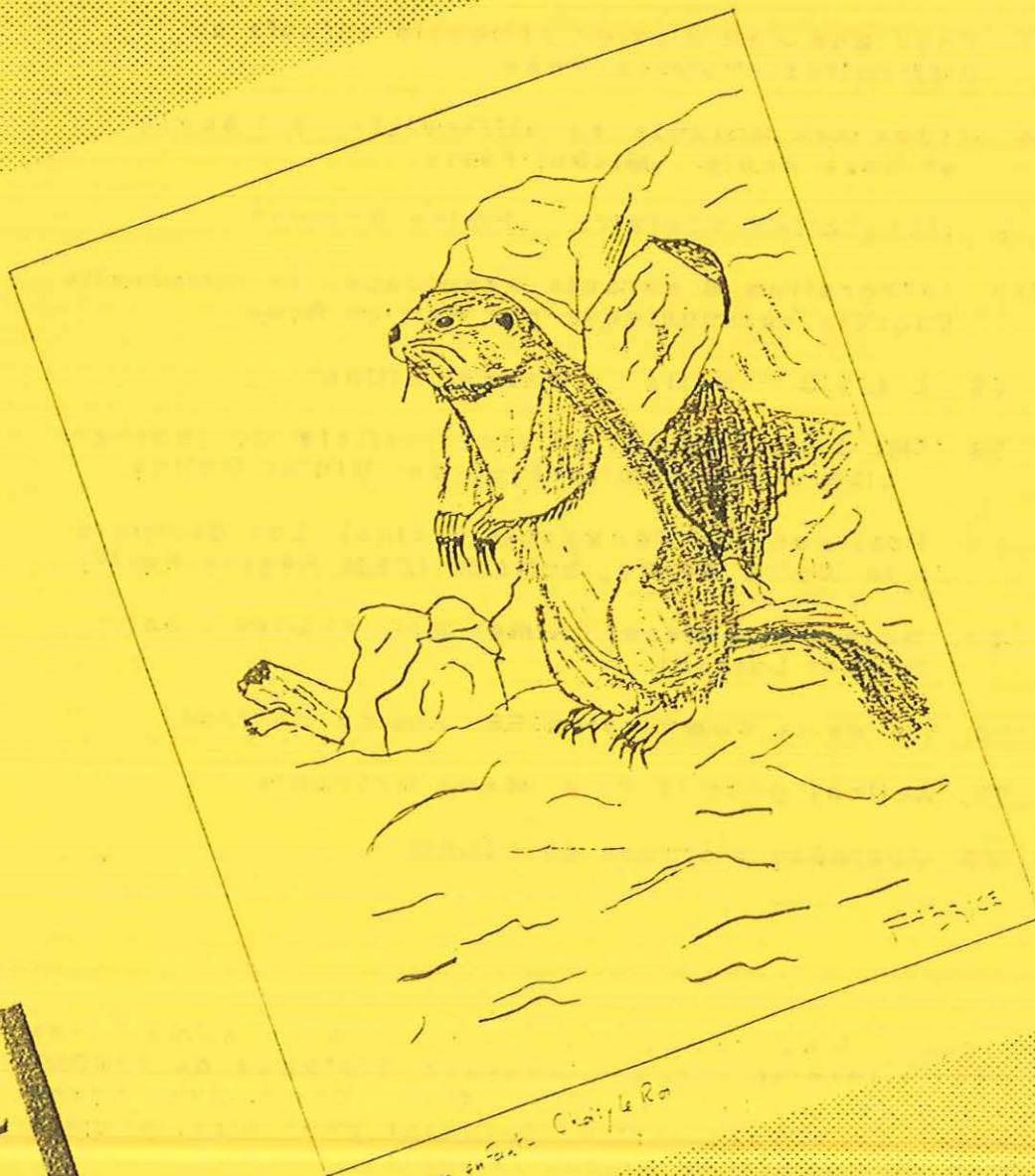


Lucette

# CHANTIERS

association école moderne des travailleurs  
de l'enseignement spécial pédagogie freinet



FABRICE

Expression en Fantaisie - Créativité Ra

No 202

Mars 1993

## S O M M A I R E

- p. 3. Le président se marie. Michel Lolchof.
- p. 4. Pour une commission nationale enfants en difficultés. Patrick Robo.
- p. 6. Aides aux enfants en difficultés, à l'école et hors école. Michel Fèvre.
- p. 9. Intégration scolaire. Janine Charron.
- p. 13. Intégration d'enfants handicapés en maternelle  
Enquête communiquée par Patrick Robo.
- p. 16. C.L.I.S Suite. Pascal Sillou.
- p. 19. "Mr Lang, ne faites rien", article du journal Libération, communiqué par Didier Mujica.
- p. 21. Pratiquer la Pédagogie Freinet. Luc Brulliard.  
( In Autre Ecole, bulletin ICEM Région Paris)
- p. 22. Note de lecture: "Aimer mal, chatter bien".  
Michel Lolchof.
- p. 23. Vie de la Commission ES. Janine Charron.
- p. 24. Actions pour la Paix. Mado Deshours.
- p. 25. Journées d'études de l'ICEM.

Notez bien: Nous publions à la fin de ce numéro les fiches pour l'inscription aux Journées d'études de l'ICEM. Le délai indiqué est le 1er Mars. Mais vous pouvez quand même tenter de vous inscrire; le délai peut être modifié en fonction du nombre de places restantes.

Pensez à PARTICIPER aux débats en cours dans Chantiers et envoyez vos articles ... A vous lire. Michel FEVRE

L'aquarelliste,

Le photographe,

La Z.I.L., Présidente de la G.R.S.,  
Le Directeur d'école, Président de l'A.E.M.T.E.S.,

uniront leurs baskets et leurs sabots  
le Samedi 6 mars 1993 à 11 heures 30

en présence de M. André DAILLY, Premier Adjoint  
en la Salle des Mariages de la Mairie de Tourcoing  
(Vin d'Honneur offert par la Municipalité)

52 bis, rue du Calvaire  
59200 TOURCOING

Marie Françoise PENET  
Daniel VILLEBASSE

## LE PRESIDENT SE MARIE

A l'aquarelliste,

Je me fais l'interprète des copains de la Commission Enseignement Spécialisé pour, par ce modeste présent t'offrir tous nos voeux de bonheur.

Tu as déjà eu beaucoup de mérite pour transformer notre président, au demeurant un peu ours, en concubin notoire puis en époux attentionné.

Il fallait être patiente et tu le fus. La chrysalide s'est enfin muée en papillon multicolore (l'image est osée mais l'évènement est de taille !).

Tous nos voeux pour une vie conjugale pleine et épanouie.

Nanteuil, le 4 mars 1993

Au photographe

Que ce modeste présent soit l'interprète des voeux de bonheur que forment pour toi et ta future ex-concubine les copains de la Commission Enseignement Spécialisé.

A mon avis, il était grand temps de régulariser une situation qui n'avait que trop duré, et qui risquait de te porter tort au sein de l'A.E.M.T.E.S. où l'ambiance est devenue très collet monté depuis que l'Archevêché a pris une participation dans Chantiers.

Avec tous nos voeux de bonheur nous t'embrassons fraternellement et même, je dois le dire, avec une certaine compassion.

Nanteuil le 4 mars 1993

Ces textes accompagnaient les  
cadeaux offerts par la Commission.



# POUR UNE COMMISSION NATIONALE "ENFANTS EN DIFFICULTES"

1<sup>ers</sup> ELEMENTS DE REPONSES

Patrick ROBO. 03 Mars 1993

Suite à l'article paru dans CHANTIERS n° 199/200, quelques réponses nous sont parvenues, dont voici l'essentiel de leur contenu.

J.C. SAPORITO (06) :

Je suis très favorable au projet de transformation de la Commission AIS : sa nouvelle définition lui permettra de mieux coller à l'évolution de ce "secteur" de l'Education nationale.

Faut pas se leurrer, tous les enfants en difficulté que l'on va sortir administrativement des classes de perfectionnement (ou qu'on n'admettra plus dans ces classes) ne verront pas leurs problèmes disparaître par le coup de baguette magique administratif ! Et comme on en profitera pour supprimer quelques classes au passage (Cf. Article de D. Mujica in CHANTIERS 199/200)... tout le monde, plus que jamais, sera confronté au problème des enfants en difficultés scolaires.

C. CHOPART :

Pour moi, le changement de définition de la Commission AIS est évident. Je suis passé du "normal" au spécialisé puis à nouveau au "normal" en ayant seulement en tête " Comment permettre aux enfants ayant diverses difficultés de poursuivre des apprentissages dont ils ont besoin. Je n'ai pas encore trouvé de lieu idéal : Perf. éclatée, coopération fermée ?

Les échanges sous le nouveau titre sont à mon avis plus cohérents pour nous. Vive la Commission Enfants difficiles... Mais c'est tout l'ICEM ? Ou alors, une réflexion peut-elle s'engager sur les enfants faciles.

Ce serait intéressant. C'est quoi des enfants sans difficultés, ne posant pas de problèmes à nous enseignants-éducateurs ? Actuellement dans mon CM 1 CM 2, des enfants "faciles et bons scolairement" pour d'autres, me gênent, écrasent les plus discrets !

E. SEMEIRA :

Où pour une Commission Enfants en Difficultés, mais comment et où reprendre le souffle pour faire surface ? Est-ce trop tard pour trouver le créneau aux J.E., de débattre des évidences jusqu'au fond DES problèmes actuels ?

Il y aurait beaucoup à dire sur chacun des points (\*) du texte-projet pour la

nouvelle commission. Mais dans les 6 ou 7 pistes lancées dans la future commission, chaque ligne mériterait un long développement, car, moi, dans le département, depuis trois années entières déjà, c'est ce qui "m'anime" et me désespère. C.P.A.I.E.N. n'existent plus, I.M.F. n'arrivent pas à exister, alors en plus A.I.S.... !

Et les collègues autour de moi valsent lentement entre des notions de plus en plus floues et des situations d'enfants de plus en plus dramatiques, des cas d'élèves intégrés de plus en plus "administrés". Le moral n'est pas au beau fixe, la carte scolaire est en deuil, les modifications des ANNEXES XXIV pompent une énergie terrible et terrifient les copains dans les secrétariats des commissions... Il va falloir foncer aux J.E. !

H. ALBERT :

La Commission AIS s'est organisée à partir d'une structure institutionnelle : l'enseignement spécialisé.

Les enfants dont nous parlons actuellement dans la Commission E.S. sont essentiellement ceux qui sont répertoriés par les instances spécialisées. Notre champ d'action ainsi délimité fait peut-être aujourd'hui notre faiblesse., mais pendant longtemps cela a été un facteur de cohérence et d'efficacité.

Considérant le déclin de la Commission et l'évolution des structures d'accueil de l'enfant en difficulté scolaire, P. Robo propose un élargissement de la Commission à tous les niveaux scolaires et à tous les partenaires éducatifs. Cela semble judicieux, mais se pose alors, entre autres, le problème de notre champ d'action qui ne sera plus délimité institutionnellement.

Qu'est-ce qu'un enfant en difficulté sinon l'indicateur d'un problème beaucoup plus large. L'enseignant qui signale l'enfant, les parents qui accèdent à la demande d'aide, et l'école qui met ou essaie de mettre en place des systèmes de remédiation éprouvent tous autant de difficultés que l'enfant. Il me semble

opportun de ne plus centrer les difficultés sur l'enfant comme nous le faisons trop commodément par le passé. Tous les partenaires éducatifs sont également concernés par la genèse, l'expression ou la remédiation des problèmes scolaires. Nous savons qu'aider un enfant à l'école passe aussi par une remise en question de certains fonctionnements familiaux, socio-culturels, institutionnels ou pédagogiques.

Tenant compte de ces considérations, on pourrait envisager la création d'une commission qui ne serait pas un simple prolongement de l'A.E.M.T.E.S., mais qui s'attacherait surtout à l'étude et à la résolution des difficultés d'organisation de la scolarité et des apprentissages là où elles se situent : que ce soit au niveau de l'enfant, de l'enseignant, de la classe, d'un quartier, de la ville... Je l'appellerais "GRAIN DE SABLE".

Ne risque-t-on pas cependant de créer une structure : "cour des pleurs et des malheurs" où se juxtaposent des situations aussi diverses que critiques qui risquent d'être difficiles à mettre en commun pour un travail constructif. Une telle structure est-elle nécessaire ? Si oui, je pense qu'il faudra penser à un travail de coordination et d'animation très solide.

La Commission E.S. depuis sa création a toujours été en Mouvement, s'adaptant aux transformations de l'enseignement spécialisé qui lui a effectivement toujours servi de champs référentiel.

Aujourd'hui encore elle doit "coller à l'évolution" du "système" spécialisé qui lui est en train d'éclater par un élargissement des structures d'accueil de l'enfant en difficulté scolaire pour favoriser la prise en compte et l'intégration d'un plus grand nombre d'enfants en difficultés ou handicapés.

Il se trouve ainsi que l'enfant en difficulté n'est plus "simplement" l'apanage de l'enseignant spécialisé et par voie de conséquence de structures spécialisées. Cet enfant avec ses problèmes, ses difficultés, concerne désormais officiellement l'ensemble du monde enseignant et des partenaires s'y rattachant (parents, milieu médical, para-médical, éducateurs, municipalités, etc.)

La Commission A.I.S. doit donc élargir son champ d'action, de réflexion et générer des "échanges cohérents" avec la réalité des classes au quotidien. Il est évident qu'elle doit s'ouvrir à "tous les niveaux scolaires et à tous les partenaires éducatifs" pour traiter par la globalité de l'enfant en difficultés, de la difficulté et de ses remèdes (préventifs ou curatifs), mais aussi des difficultés de ceux qui s'occupent des enfants en difficultés.

Resterait donc à passer à l'acte, conscients des risques liés d'une part à la petitesse de nos effectifs, d'autre part à l'éventualité de dévier vers une commission "cour des pleurs et des malheurs".

Pour cela la réflexion, dont l'échéance décisionnelle pourrait être le Congrès ICEM à Pau en août 93, doit se poursuivre .

P.S. : Est-ce que la Pédagogie Freinet peut proposer une démarche ou des éléments de réponse spécifiques pour résoudre les problèmes révélés par l'enfant en difficultés à l'école ?

D. MUJICA :

Comment ne pas être d'accord avec les objectifs proposés par P. Robo pour la Commission Enfants en difficultés ? Mais comment y arriver en partant de la Commission telle qu'elle est actuellement ?

Je réponds ici à la question du "comment ?"

\* Objectif premier : Redonner priorité au pédagogique (tant pis pour l'ICEM, le Ministère, etc.,

- en donnant du temps aux copains (stages sur temps de travail)
- en évitant trop de boulot (partir de ce qui existe déjà)
- en donnant des moyens...

Pour sortir un ou deux nouveaux dossiers de PEDAGOGIE de la classe, pour amener d'autres personnes (clients ou militants).

A partir de là, et pas avant, former un cercle et tenter de l'élargir (par de nouveaux lecteurs, travailleurs...)

Et là, on pourra diversifier les activités... s'investir dans l'ICEM... demander à aller rencontrer le Ministère... etc.

Alors ?

#####

# AIDES aux ENFANTS en DIFFICULTE à l'école et hors école

Michel Fèvre

Cholay le Roi

Je travaille en classe de Perfectionnement ( dite unique, car elle accueille des enfants de 9 à 12 ans) depuis plusieurs années et dans celle-ci depuis bientôt 7 ans. Les enfants accueillis dans cette classe ont des difficultés diverses aux origines variées, comme dans beaucoup de ces classes. Les progrès réalisés par ces enfants ne leur permettent que rarement d'être recyclés ; les écarts restent souvent importants avec les enfants de leur classe d'âge et les passerelles souples n'existent pas.

Les enfants de ma classe sont donc la plupart du temps orientés en 6ème SES après 12 ans.

On parle souvent de difficultés scolaires ou de difficultés à l'école; il est souvent admis que ces difficultés ont des causes multiples et même que l'école ne pourrait résoudre à elle seule... les échecs importants ; les aides proposées sont donc d'ordre scolaire. La pédagogie coopérative que je mets en place dans ma classe a quelques ouvertures supplémentaires. Certes elle ne règlera pas l'ensemble des problèmes rencontrés, mais offrira à l'enfant un champ plus large que le seul aspect scolaire pour l'aider à se construire ( ou se re-construire) : par les échanges entre enfants, l'ouverture sur l'extérieur de l'école, la responsabilisation, l'expression, ... Mais mieux encore, l'enfant sera admis tel qu'il est dans le cadre de la classe, et invité à progresser avec une pédagogie fondée sur les apprentissages personnalisés, dans le respect des lois définies coopérativement.

Mais il serait illusoire de penser que cette pédagogie seule aidera l'enfant. Ce serait à nouveau installer une coupure importante entre l'école et le 'hors-école'.

L'enfant a un milieu familial ou un substitut pour certains, il a des activités, une vie dans son quartier, culturelle, sportive, ...

La prise en compte des difficultés et les volontés d'aides dépasse le cadre et l'institution scolaire.

Pourtant, trop souvent, les aides demandées ont un lien privilégié avec la réussite scolaire attendue.

Sans doute l'école reste un lieu révélateur de difficultés pour les jeunes enfants. Difficultés à s'adapter, mais aussi à progresser dans le cursus. Qu'il faille que l'école se transforme, accepte de s'adapter aux enfants est admis aussi par beaucoup, mais je n'ai guère d'illusions sur la rapidité possible des transformations. Il n'y a qu'à voir le peu d'enthousiasme dans la mise en place des cycles et le manque réel de moyens pour leur mise en place.

L'école reste un peu ce lieu fermé, qui veut bien que l'on collabore avec elle, si cela peut lui être utile.

Exemple: un enfant sera 'dirigé' pour une aide vers un CMMP dans le but d'une meilleure performance scolaire. Cet objectif est louable, mais il aurait besoin d'être intégré à un contexte plus large de construction de l'enfant comme personne à part entière, et non comme un simple élève.

L'enfant n'apprend pas seulement à l'école; ses difficultés ne sont pas seulement scolaires. Je voudrais ici souligner l'importance des aides émanant de l'école ou de l'extérieur. Des enfants expriment donc souvent par le refus du scolaire, par un échec important, des difficultés qui les dépassent. Il arrive que cela devienne invivable pour eux et certains comportements (violences, auto-destruction, absentéisme, petite délinquance, ...) deviennent invivables pour l'entourage: la classe, les autres enfants, les adultes, la famille, le quartier...

Devant ces cas difficiles (il y en a 3 ou 4 chaque année dans ma classe plus difficiles que les autres), les solutions internes à l'école ne suffisent pas. Les familles sont souvent discrètes et renoncent car souvent submergées de difficultés plus globales (économiques, affectives...). J'essaie de trouver un certain nombre de solutions pour ces enfants et je m'aperçois que je coordonne alors un certain nombre d'actions pouvant émaner de divers lieux éducatifs ou de soins.

Exemple: K... est un garçon de 12 ans, d'origine zairoise. Son histoire personnelle est remplie d'abandons, de pays en guerre traversés. Il arrive en France à 6 ans et est orienté dans ma classe à 8 ans. C'est un garçon qui vit dans la rue et réagit avec une extrême violence. La première année dans ma classe, j'ai d'abord cherché une personne référente dans son lieu familial (le père a disparu très vite après l'arrivée en France et la mère est souvent malade ou absente).

J'ai pu trouver un oncle qui est venu me voir assez régulièrement. Puis j'ai demandé une aide des services sociaux pour qu'il soit admis à la cantine, malgré sa situation compliquée (la maman avait un certificat de travail, mais pas de séjour). Une fois admis à la cantine, j'ai pu obtenir qu'il aille régulièrement au centre de loisir chaque mercredi.

A la suite de visites régulières avec la classe à la bibliothèque, il a pu se faire admettre par les animateurs du lieu qui avaient plutôt tendance à l'exclure, vu le désordre qu'il semait.

De la même manière, il s'est fait parainé par un entraîneur du club de rugby local. K... était même un bon joueur. L'entraîneur venait même le chercher à domicile.

Petit à petit, patiemment, cet enfant s'est trouvé entouré, aidé, accepté dans divers lieux, sportifs, culturels... Il n'était plus seulement celui qui zone, vole, rackette... ou qui cogne.

Une assistante sociale est venue compléter ce "dispositif" somme toute bien banal. Elle a assuré un temps une aide à l'enfant, par des rencontres, des discussions mais aussi matériellement. Elle a aussi aidé la maman à s'y retrouver dans son statut administratif.

J'ai pu alors tenter une entrée pour K... dans une structure de soins. Le prétexte à cette démarche était le "pipi" au lit quotidien. La maman donna son accord et K... put commencer un travail psychologique personnel et avoir quelques séances d'activités pédagogiques.

En deux ans, K... a changé; il restait un élève peu scolaire, mais il avait sa place dans la classe, grâce à ses prises de responsabilités. Il a appris la lecture dans les activités de gestions et un peu grâce à la correspondance. Il était de plus un excellent vendeur d'objets fabriqués en classe. Pourtant la solution de la violence devant les conflits, les chapardages dans le cadre des sorties restaient à l'état latent. Je savais qu'il faudrait du temps et je voulais éviter que le dispositif d'aides soit trop "étouffant".

J'ai pu réunir un jour diverses personnes travaillant dans des lieux où il passait du temps. Ce fut un moment très bénéfique, car nous avons pu relancer nos actions en tentant de le responsabiliser plus. Par exemple, qu'il aille seul au CMMP, qu'il aille seul au rugby, etc...

Ce fut une année (la troisième en part) la plus positive pour lui. Il progressa sur le plan relationnel et ce fut remarquable (et remarqué à l'école et même dans la rue).

La dernière année en Perfectionnement fut une année difficile; les difficultés familiales (mère malade et souvent absente) empirèrent. L'assistante sociale quitta le secteur, l'entraîneur de rugby ne pouvait plus passer le chercher et pour comble, le dossier d'aide en mairie pour la cantine et les centres de loisirs et de vacances fut à refaire et ne fut pas refait, faute d'aides. K... laissa tomber les séances du CMMP du mercredi...

Le fragile équilibre, l'illusion peut être qu'en entourant l'enfant d'actions aidantes, avec des personnes aidantes dans divers lieux on pourrait le sortir de sa situation.

Actuellement K... est en SES et a beaucoup de difficultés dans sa vie. Il a aussi des ennuis pour actes de délinquance. Au collège, le travail d'aides est encore plus difficile.

Une possibilité de faire agir un éducateur social est à l'étude. Cela pourrait être l'amorce d'un nouveau réseau d'aides.

J'ai tenu à relater cette "histoire" pour faire apparaître l'importance et la fragilité des aides construites autour de l'enfant.

MAIS SURTOUT pour dire la nécessaire concertation des divers partenaires. Je tenais à ce que K... soit intégré, accepté dans des activités ludiques, sportives culturelles avec d'ailleurs nombre de copains d'école. Je tenais aussi à ce qu'il ait une aide psychologique et un soutien social. Je voulais également un lien entre le référent familial et l'école. Il importait de pouvoir nous concerter. Ce petit réseau a manqué de coordination, de suivi; cette coordination aurait pu permettre de mieux suivre K... l'année 4 de classe de perfectionnement.

Je me pose la question: qui peut avoir le rôle et la disponibilité d'une telle coordination? Un éducateur social serait-il le mieux placé?

Est-ce qu'un réseau local comprenant des partenaires issus du social, du culturel, du psychologique, du scolaire, de la justice,... ne pourrait pas exister et être prêt à fonctionner en cas de besoin pour le suivi d'un enfant en grande difficulté et donc en grand danger?

Un réseau d'aides ne peut fonctionner que sur le seul lieu scolaire.  
(du moins dans le cadre de ces enfants en grande difficulté).

J'ajoute que j'ai du passer pas mal de temps dans mes divers contacts avec ces partenaires temporaires; j'ai aussi souvent expliqué à K... ce qui me semblait important dans ces divers lieux.

J'avais présenté cette réflexion au cours du stage de la Commission au stage de Lamure sur Azergue en Avril 1992. Une discussion et des essais d'analyses suivirent cet exposé (qui présentait deux autres cas d'enfants avec des démarches semblables): cela fera l'objet d'un prochain article dans Chantiers.

En attendant, j'espère contribuer un peu AU DEBAT sur la FUTURE COMMISSION ENFANTS EN DIFFICULTE.

Quel champ allons nous couvrir quand nous parlons d'enfants en difficultés.

A vous lire, nombreux... Michel FEVRE.

L'INTEGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS HANDICAPES

Il s'agit de l'intégration des enfants handicapés dans les classes "ordinaires", pas de l'intégration dans les C.L.I.S. et autres classes spécialisées.

Depuis que je suis secrétaire C.C.P.E., je suis particulièrement confrontée à ce problème :

-d'abord d'un point de vue réglementaire, puisque ce rôle échoit aux C.C.P.E.(Commission de Circonscription Préélémentaire et Élémentaire).Malheureusement , les textes ne donnent aucun pouvoir pour que les choses puissent se mettre en place.

-d'autre part, devant le nombre d'intégrations, devant ce qu'on demande aux enseignants, je suis obligée d'aller "aider" ou "soutenir" les enseignants qui sont souvent démunis.

Cette année, dans ma circonscription, j'ai 15 ou 20 enfants intégrés.Pour chacun , une convention est établie, convention entre l'I.E.N., les parents de l'enfant (l'enfant pour les plus grands), le service de soins qui suit l'enfant et éventuellement les différentes personnes intervenant auprès de l'enfant.

Les handicaps de ces enfants sont divers :

- 3 trisomies 21
- 2 déficients visuels
- 1 sourd profond appareillé
- 2 myopathes (1 qui marche encore et 1 en fauteuil)
- 1 souffrant d'une autre maladie génétique
- 4 déficients mentaux moyens ou profonds
- 4 ayant d'importants troubles de la personnalité

Temps d'intégration : très variable : de 1 h /semaine à un temps complet (les intégrations à temps complet ont lieu surtout à l'école élémentaire.)

Niveaux des classes où les enfants sont intégrés :

- 10 à l'école maternelle: 4 en Petite Section, 3 en moyenne section et 3 en Grande Section.
- 8 à l'école élémentaire : 1 au CP, 1 au CE1, 1 au CE2, 2 au CM2 et 3 en classe de perfectionnement.

Services de soins qui interviennent :

- G.E.I.S.T. (Groupe d'études et d'insertion des trisomiques):  
La Courte Echelle
- Orthophoniste
- C.A.M.S.P.(Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- Centre Hospitalier Spécialisé pour plusieurs enfants (pour 2 les contacts avec l'école sont hebdomadaires)
- S.E.S.A.D.(Service d'Education Spéciale et d'Aide à Domicile)
- Service dépendant d'unétablissement spécialisé.
- S.A.A.A.I.S.(Service d'Aide pour l'Acquisition de l'Autonomie et l'intégration Scolaire) :service pour l'intégration des déficients visuels.
- Centre de l'Arche (Centre de rééducation fonctionnelle)

Le suivi des intégrations me prend beaucoup de temps: de 3 à 5 réunions (officielles) au minimum avec tous les partenaires, réunions qui ont toutes lieu en dehors des heures de classe (donc le soir généralement ou éventuellement le midi à l'heure du repas.) En plus de ces réunions, il en faut d'autres pour trouver un lieu d'intégration, organiser l'intégration, aider l'enseignant quand il n'y a pas de soutien dans l'école d'un service spécialisé.

#### Difficultés :

Les enseignants acceptent en général volontiers d'accueillir un enfant "différent" mais ils ne sont pas toujours informés des difficultés qui risquent de se présenter, leurs classes sont souvent chargées (2 des enfants trisomiques intégrés sont dans des classes de 30) Les enseignants ne comprennent pas toujours les objectifs de l'intégration, ils ont surtout un fort désir "d'enseigner" et ont beaucoup de difficultés à se satisfaire uniquement de l'intégration sociale.

#### Conditions minimales (et malgré tout difficiles à réaliser):

- .information des enseignants sur le handicap
- .il est utile que toute l'école s'investisse dans l'accueil de l'enfant différent
- .investissement et soutien de la part des parents
- .investissement et soutien du centre de soins

#### Livre sur l'intégration :

Clément MAZIER, conseiller pédagogique, militant C.E.M.E.A. et parent d'enfant handicapé a écrit un livre sur l'intégration, livre où il fait part de l'expérience italienne, parle également de ce qui se passe en France. Ce livre s'appelle : "Ouvrez la porte de l'école" aux éditions L'Inédite.

#### Expérience italienne :

Le contexte est très différent de celui de la France. Le problème s'est trouvé posé au moment de l'application de la loi de 1977 sur l'ouverture des Hôpitaux Psychiatriques. On ne pouvait faire une ségrégation des enfants en milieu scolaire alors que tous les adultes étaient intégrés.

#### Fonctionnement :

-Existence d'une structure particulière, l'Unité de Soins locale regroupant des pédo-psychiatres, des pédiatres, des psychologues, des enseignants spécialisés, des psychomotriciens, des orthophonistes ....

Cette équipe s'occupe de tous les enfants handicapés ou en difficulté des soins à leur prodiguer, de leur scolarisation, de l'aide à apporter aux familles etc...

#### -Fonctionnement de l'école italienne:

Elle accueille TOUS les enfants.

.préparation d'un projet individuel pour la scolarisation de tout enfant même lourdement handicapé.

.Les enseignants gardent une même "promotion" d'enfants pendant 5 ou 6 ans, tout le temps de leur scolarisation à l'école primaire.

.les classes sont moins chargées qu'en France (maximum 20 élèves). Les classes accueillant un (ou 2 au plus) handicapé sont allégées par rapport aux autres.

.un enseignant spécialisé est chargé de 1 à 6 handicapés (suivant le degré du handicap). Il peut soit, prendre l'enfant handicapé en dehors de la classe avec quelques autres enfants éventuellement, soit intervenir dans la classe avec l'enseignant.

.rythmes scolaires : les enfants vont en classe 4 h par jour, le matin soit 24 h par semaine.

Les enseignants travaillent en équipe environ 2 h par jour sans les enfants et font leur rentrée annuelle 15 jours ou 3 semaines avant les enfants.

dans ce système, les enfants considèrent le handicapé comme leur égal, réellement.

-En France :

Rien n'a été vraiment prévu. La loi de 1975 définit la philosophie et les pratiques de l'intégration individuelle mais ne parle pas des moyens nécessaires. Ce qui fait que l'intégration ne se fait que dans certaines conditions, dans certaines circonscriptions, sous l'impulsion des parents ou des associations de parents, à condition que l'I.E.N. y soit favorable, en tout cas, pas opposé.

Mais pas de moyens donnés : l'effectif de la classe reste le même, l'enseignant doit donner du temps en supplément pour les réunions...

#### CONCLUSION

Je pense que l'intégration d'enfants handicapés est un facteur d'évolution de l'école, elle favorise la recherche de nouvelles pédagogies, elle entraîne une collaboration entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement normal.

Mais le point le plus intéressant semble être indiqué par les enseignants (quand l'intégration se passe bien !) :

C'est une expérience très positive pour les autres enfants de la classe qui, en général sont très attentifs à l'enfant différent, sans être pour autant surprotecteurs, et qui auront certainement un autre regard sur le handicap.

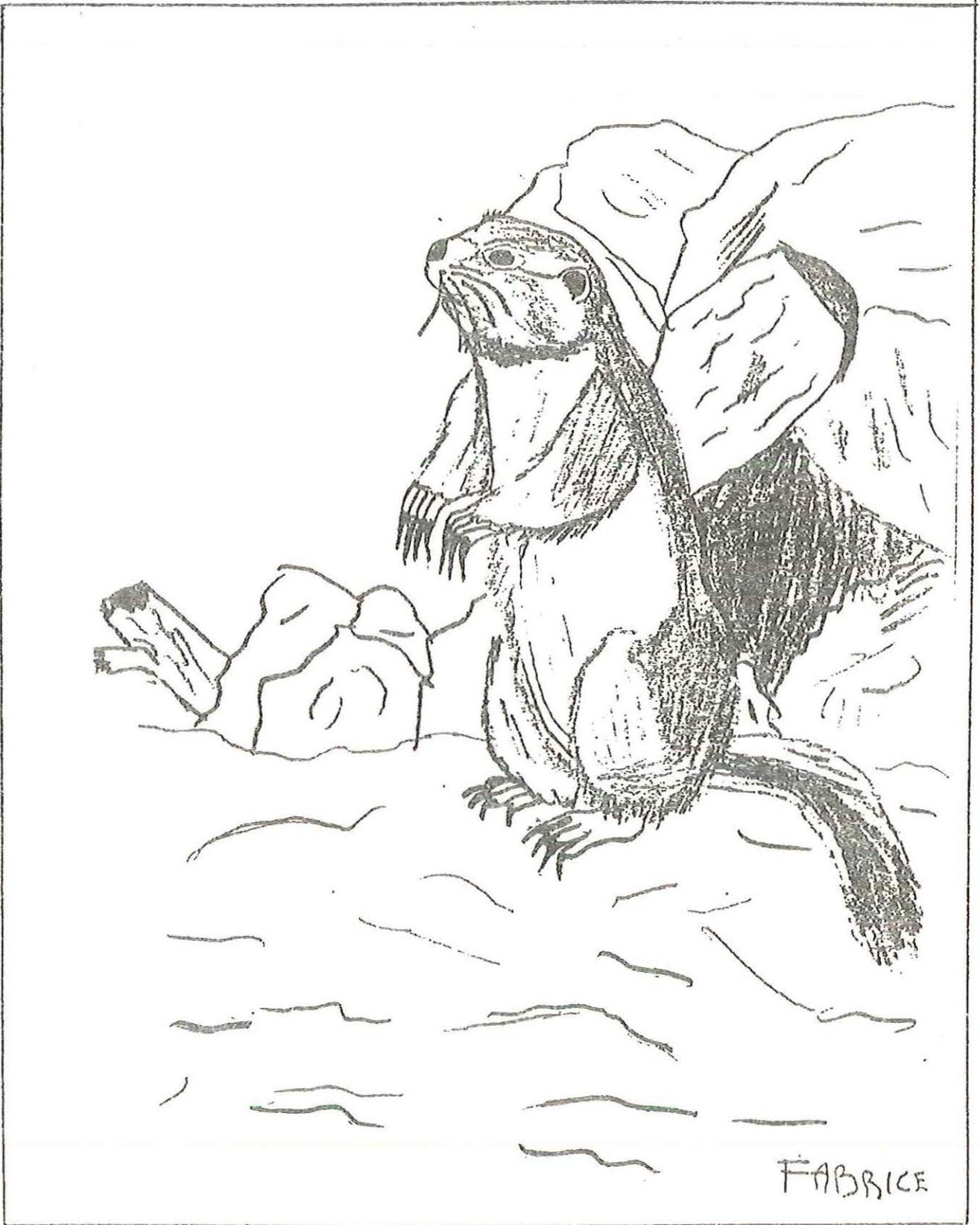
#### APPEL A TOUS ET A TOUTES :

Comment cela se passe-t-il dans votre département ou dans votre circonscription ? Cela serait intéressant que j'aie quelques éléments avant l'audience au ministère du 31 mars. Cela fait peu de temps mais vous pouvez soit me téléphoner soit me faire un petit mot rapide, soit laisser un message sur Educazur.

Merci.

Janine CHARRON  
27 rue du Collège  
72 200 LA FLECHE

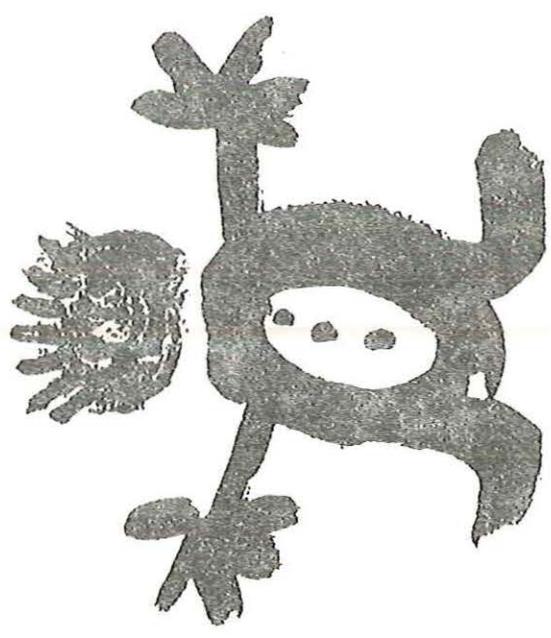
Tél: 43 94 26 14



Expression enfant - Chaisy le Roi.

# L'intégration des enfants handicapés à l'école maternelle

## RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE EN 1991 DANS L'HÉRAULT AUPRES DES ENSEIGNANTS



# L'intégration des enfants handicapés à l'école maternelle

Résultats de l'enquête réalisée en 1991  
dans l'Hérault auprès des enseignants

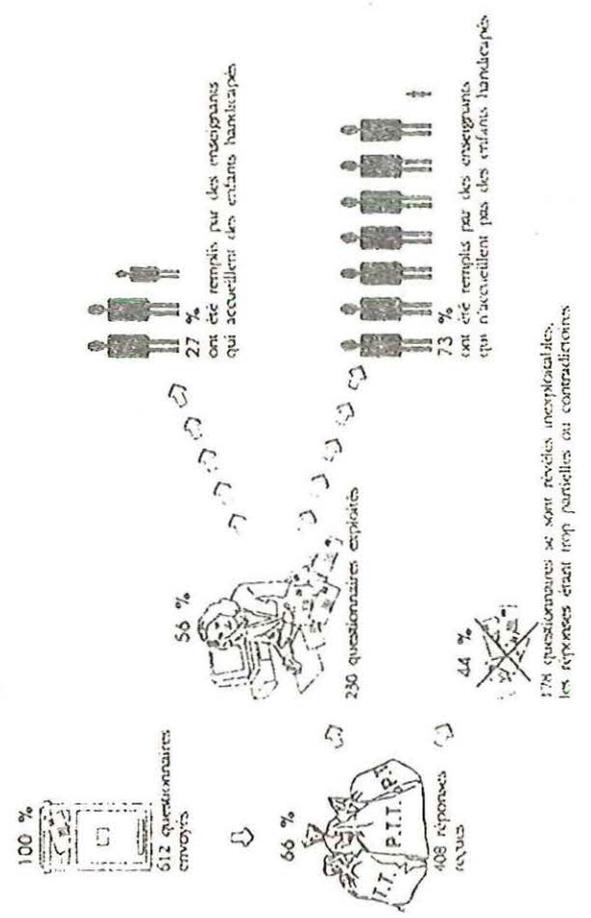
L'Education Nationale et la Santé Scolaire, la PMI du Conseil Général de l'Hérault et l'Observatoire Régional de la Santé ont entrepris en 1988 une politique de sensibilisation de l'intégration des enfants handicapés à l'école maternelle.

Dans cette perspective, un questionnaire avait été conçu puis envoyé aux enseignants dans 294 écoles maternelles de l'Hérault.

Vos réponses, collectées par l'Inspection Académique, ont été traitées de manière anonyme par des étudiants de la section communication du lycée Jean Monnet à Montpellier.

Les résultats ont fait l'objet d'une analyse par les promoteurs de cette enquête qui ont confié à des étudiants en communication le soin de vous en informer avec cette publication.

Nous vous remercions de votre collaboration à notre action qui nous l'espérons permettra de déboucher sur une amélioration du partenariat entre les parents, l'Education Nationale, les médecins de la Santé Scolaire, de la PMI et les équipes médicales et paramédicales dans l'intérêt de l'enfant.



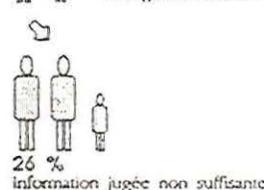
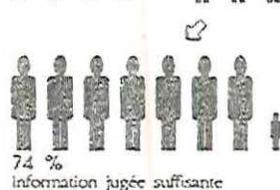
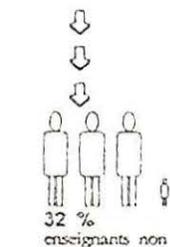
# Opinions des enseignants accueillant des enfants handicapés cette année

27 % des enseignants déclarent accueillir un ou deux enfants handicapés dans leur classe durant l'année scolaire 1990-1991

## 1 INFORMATION SUR LE HANDICAP



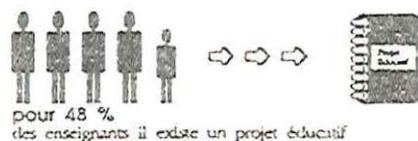
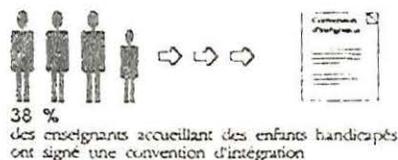
INFORMATION



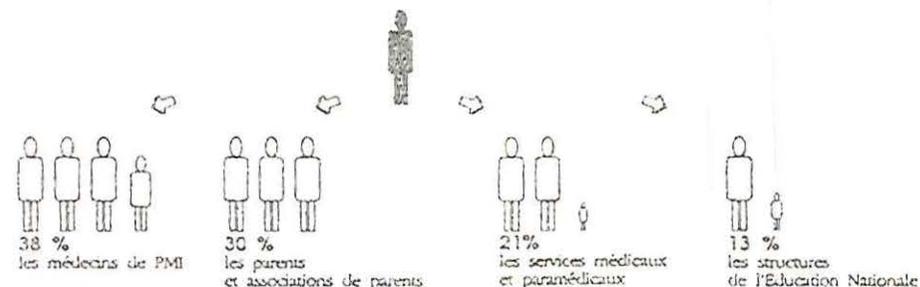
Il est à souligner qu'en définitive 49 % des enseignants ont le sentiment d'être peu ou pas du tout informés.

## 2 CONTACTS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

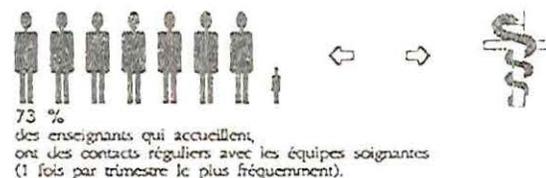
Il semble qu'il y ait une confusion entre projet éducatif et convention d'intégration et que les modalités de fonctionnement d'une telle convention soient mal connues.



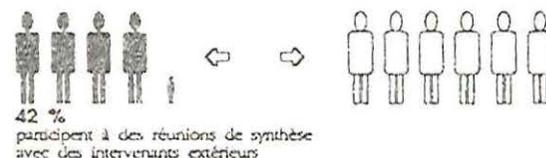
Les partenaires auxquels les enseignants font appel pour un supplément d'information sont :



### 2.1) Contacts avec les équipes soignantes



notons que 49 % des enseignants souhaitent une augmentation de contacts avec les autres partenaires



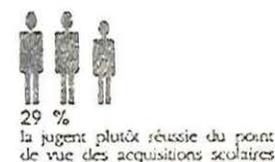
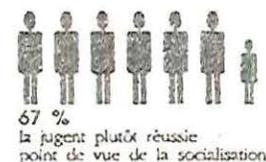
### 2.2) Contacts avec la famille

Dans 73 % des cas, les contacts réguliers ont lieu avec la famille et ceux-ci, réguliers ou non, sont jugés satisfaisants dans 60 % des cas.

## 3 OPINION SUR CES SITUATIONS D'INTEGRATION

Trop souvent, le projet pour l'enfant handicapé dans l'école, à court terme (33 %) ou à long terme (18 %), est inexistant ou mal défini.

### 3.1) Opinion des enseignants sur la réussite de l'action d'intégration d'enfants handicapés.



4 %  
sans opinion

# Opinions des enseignants n'accueillant pas d'enfants handicapés au cours de l'année 1990-1991

73 % des enseignants ayant répondu au questionnaire  
n'accueillent pas d'enfants handicapés

Dans 74 % des cas il n'y a pas d'inscription car aucune demande n'a été formulée.

Lorsqu'il y a eu refus, les causes principales invoquées sont :

- les effectifs surchargés (68 %)
- le manque de formation (26 %)

■ Soulignons toutefois que des refus apparaissent sans motivations.

## Attitude générale à l'égard de l'intégration

Les enseignants qui accueillent cette année, ont majoritairement accueilli à 62 % les années précédentes, alors que ceux qui n'accueillent pas, n'ont en majorité pas accueilli (55%) les années précédentes.

Les instituteurs (accueillants ou non) se sentent massivement (67 %) peu soutenus dans l'accueil de l'enfant handicapé et souhaitent une information (83 %) sur les différents types de handicaps.

■ Dans 84 % des cas, les enseignants méconnaissent les aides complémentaires qui peuvent leur être apportées par la signature d'une convention d'intégration.

Pour les instituteurs (accueillants ou non) l'amélioration du soutien à l'intégration scolaire passe en priorité par :

- 1) une information sur l'articulation des diverses actions de rééducations ou une liaison avec le travail scolaire.
- 2) la rencontre avec les services spécialisés et les médecins de PMI
- 3) la formation.

Par contre, les conférences pédagogiques paraissent peu adaptées à ce soutien.

Il est à noter, par ailleurs, que 37 % des enseignants (accueillant ou non) considèrent l'intégration comme un surcroît de travail non reconnu.

Les enseignants qui ne sont pas favorables à l'intégration des enfants handicapés pensent que c'est un leurre pour l'enfant (14 %) et un frein à l'intégration des autres (14 %)

■ Ce sentiment n'est pas partagé par les enseignants qui sont favorables à l'intégration et qui la pratiquent. Ceux-ci la jugent en effet positive pour l'enfant handicapé (73 %) et pour les autres enfants (43 %)

Ensemble nous pouvons être plus forts  
pour aider l'enfant handicapé...

# C.L.I.S      suite

**Une réponse de l'Association pour l'intégration scolaire des enfants trisomiques et handicapés mentaux (93340 RANCY) à l'article sur les CLIS paru dans CHANTIERS 199-200**

*Ayant pris connaissance de votre article paru dans la revue "Chantiers", je vous envoie le texte que nous avons rédigé dans le cadre d'une association de parents d'enfants handicapés.*

*Ce texte que nous avons adressé aux autorités (Inspection) et aux personnes concernées (secrétaires de C.C.P.E...etc) n'a pas reçu de réponses.*

*Or, au cours de conversations, nous constatons que les problèmes que vous (et nous) soulevez sont ressentis par tous.*

*Les C.C.P.E continuent d'orienter des enfants non handicapés en Perfectionnement et ceux ci continuent évidemment d'exister. La circulaire du 18 nov 1991 a tout simplement oublié les enfants non handicapés et "déficients intellectuels légers" qui représentent près de 5/10 ème des effectifs des Perfis.*

*Au sujet des classes intégrées, je tiens à vous signaler que souvent ces classes sont effectivement intégrantes dans le cadre de nombreuses activités de l'école, même si le niveau des enfants nécessite une pédagogie adaptée pour les apprentissages scolaires. Certains enfants handicapés restent dans ces classes, d'autres peuvent bénéficier d'une intégration à temps partiel ou plein en classe ordinaire, perfectionnement ou SES à la fin du primaire.*

## LES CLASSES D'INTEGRATION SCOLAIRE

La circulaire du 18 novembre 1991 sur les classes d'intégration scolaire (C.L.I.S) comporte des avancées importantes, mais laisse certaines questions sans réponse.

Parmi les avancées, on peut signaler les éléments suivants :

- rappel du rôle de l'intégration collective dans des classes intégrées à côté de l'intégration individuelle, ce qui multiplie les solutions éducatives, et surtout, reconnaissance officielle des classes existantes qui avaient jusqu'à présent un caractère expérimental.

- Perspective de mise en place d'une carte scolaire des classes intégrées couvrant les différents handicaps et les différents espaces géographiques dans chaque département.

- Développement de la coordination entre les établissements spécialisés et les écoles.

- Place de l'intégration dans le projet d'école : " Le projet d'école prend explicitement en compte l'intégration collective réalisée dans la C.L.I.S ". " La mission d'intégration de ces classes conduira à rechercher la participation la plus fréquente possible des élèves qui y sont scolarisés aux activités des autres classes de l'école et de l'école elle même."

Pour les classes accueillant des enfants déficients visuels, handicapés auditifs ou handicapés moteurs (C.L.I.S 2, 3 et 4), le "seul" problème qui se pose est celui des effectifs : l'effectif maximum de 12, applicable à la rentrée 1994, est supérieur à ce qui existe en réalité dans la plupart des classes intégrées qui fonctionnent actuellement.

Bien sûr, il s'agit d'un maximum, mais la logique administrative fait que le maximum devient souvent la norme.

Le problème le plus complexe est celui de l'articulation entre classes de perfectionnement et classes d'intégration scolaire pour enfants handicapés mentaux (C.L.I.S 1).

- Les classes intégrées qui existent actuellement pour les enfants handicapés mentaux et trisomiques, ne sont pas mentionnées par la circulaire. ( " Les C.L.I.S se substituent aux classes spéciales, classes de perfectionnement, classes pour handicapés sensoriels, classes pour handicapés moteurs etc.."). Or, 100 à 120 classes de ce type fonctionnent en France. Il s'agit, le plus souvent, de classes créées par des Instituts Médico-Educatifs ou des Services de Soins et d'Education Spéciale à Domicile et implantées par convention dans les locaux d'une école publique, et plus rarement de classes strictement Education Nationale (c'est le cas de la classe pour enfants "déficients intellectuels moyens socialisables" de l'école Lamartine François Coppée de Villemonble (93)). Ces classes ont en général un effectif de 6 à 8 enfants.

- La circulaire ne précise pas le devenir des classes de perfectionnement. Vont-elles être transformées en C.L.I.S n'accueillant plus que des élèves effectivement handicapés, déjà intégrés ou venant d'établissements spécialisés ? Les enfants inadaptés scolaires en raison de situations sociales et familiales difficiles pourront-ils être pris en charge par les Réseaux d'Aides Spécialisés et tous maintenus dans le cadre des classes ordinaires, contrairement à ce qui se passe actuellement ? Certaines classes de perfectionnement peuvent être transformées en classes d'adaptation fermées, mais l'orientation vers celles-ci concerne des enfants dont on prévoit une remise à niveau en un an, puis un retour dans une classe banale.

Le pari du maintien dans les classes banales des enfants handicapés sociaux et de ce fait, en grande difficulté scolaire, est-il réalisable ? Serait-il adapté à leurs besoins éducatifs et pédagogiques ? Sera-t-il accepté par le milieu enseignant ?

Le maintien de ces enfants dans les nouvelles classes d'intégration scolaire entraînerait par ailleurs un marquage nouveau, celui d'handicapé mental venant s'ajouter à celui d'inadapté scolaire : " Les élèves admis dans ces C.L.I.S sont des enfants atteints d'un handicap mental". (Annexes de la circulaire du 18/11/1993 : les classes d'intégration scolaire pour enfants atteints d'un handicap mental (C.L.I.S 1) )

L'intégration scolaire des enfants handicapés nécessite l'existence de classes intégrées. Les possibilités diverses de scolarisation, Instituts Médico-Educatifs, classes intégrées, intégrations individuelles doivent être effectivement mises en place pour permettre un réel choix d'orientation qui ne peut se faire qu'en fonction des structures existantes.

Il faut obtenir, dans chaque département, la création des différentes C.L.I.S et leur répartition géographique cohérente, ce qui suppose de déterminer les groupes scolaires accueillants. Cette mise en place doit commencer dès maintenant, or certaines Inspections Académiques la remettent à 1994, date qui figure dans la circulaire uniquement pour l'application de la réduction des effectifs à 12.

Il faut également demander l'élaboration d'une politique départementale qui ne sacrifie pas l'intérêt des enfants, qu'ils relèvent des classes de perfectionnement actuelles -au titre de la "déficience intellectuelle légère" ou qu'ils relèvent des classes d'intégration du fait d'un handicap. Il serait important que les circonscriptions définissent précisément les flux d'orientation constatés et les justifient pédagogiquement (importance des retards scolaires, possibilité ou impossibilité de les prendre en charge au sein des classes ordinaires). Ceci permettrait d'étudier les conditions d'application réelles de la circulaire. En effet, ce texte ne précise pas les modalités futures de scolarisation de la majorité des enfants qui se trouvent actuellement en perfectionnement.

Les inspections académiques doivent aussi prendre en compte la demande des parents qui veulent une prise en charge éducative de leur enfant autiste, situation que la circulaire ne prend pas en compte. Les classes intégrées recevant des enfants autistes continuent d'avoir un caractère purement expérimental. Or, nous savons que dans ce cas, les familles rencontrent souvent des difficultés insurmontables et arrivent trop rarement à obtenir l'ouverture de classes.

Nous souhaitons connaître vos remarques à la lecture de ce texte, et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'association, son président

Pascal Sillou

Article paru dans  
Libération du 23/12/92

---

## Mr LANG, ne faites rien !

Monsieur le Ministre,

Vous êtes en charge de la Culture et de l'Education. Vous savez donc mieux que quiconque qu'il s'agit là de deux soeurs qu'il faut parfois protéger l'une de l'autre.

Et, nous sommes ici pour vous raconter, à ce propos, une petite histoire.

Une histoire de livres pour enfants. Car la lecture, et spécialement la lecture des enfants, est un des terrains de jeu favori des deux soeurs, la Culture et l'Education.

Donc, il y a vingt cinq ans, une jeune femme, Geneviève Patte, eut une idée simple. Elle avait découvert que si l'on désirait donner le goût de lire aux jeunes enfants, il suffisait de les laisser choisir librement sans

consignes, ni comptes à rendre, sans idées préconçues. Elle ouvrit donc une bibliothèque à Clamart avec le soutien de la mairie et de madame Schlumberger. Les enfants vinrent, se promenèrent entre les rayonnages, prirent les livres qui leur plaisaient et bien souvent on les retrouva installés dans un coin, en train de lire. Personne ne leur demandait pourquoi ils prenaient tel livre plutôt qu'un autre, ni s'ils avaient bien compris ce qu'ils avaient lu. Sur les étagères et dans les bacs à livres, de nombreux livres venaient continuellement s'ajouter aux anciens, et cette bibliothèque de Clamart, sans tambours ni trompettes, fut le véritable berceau du renouveau du livre pour enfants en France.

Aussi, quand Geneviève Patte rencontrait des chercheurs ou des spécialistes de l'enfance, qui lui prouvaient par A+B que, par exemple, *Le Géant de Zéralda* de Tomi Ungerer était un livre illisible, elle pouvait s'appuyer sur ce qu'elle avait vu : que ce livre était justement l'un des plus populaires parmi les lecteurs des bibliothèques.

Il s'agit là de petites disputes éternelles et sans doute nécessaires entre la Culture et l'Education. De petites disputes tout à fait supportables, si chacun connaît les limites de son territoire.

Mais revenons à notre histoire. Geneviève Patte, comme tous les pionniers, n'en resta pas là. Elle créa une association, *La Joie par les livres*, une *Revue des*

livres pour enfants et un Centre de Documentation. L'École Nationale supérieure des bibliothèques l'accueillit, et, les bibliothèques pour enfants se multiplièrent, tandis que de jeunes bibliothécaires se passionnaient pour une création en plein effort.

Car, simultanément, l'édition pour enfants s'enrichissait de nouveaux auteurs, de nouvelles énergies.

Depuis, nous avons grandi. Ces auteurs que soutenaient les jeunes bibliothécaires autour de Geneviève Patte, et qui étaient alors complètement inconnus ou sulfureux, les Ungerer, Sendak, Lobel ou Lionni, sont aujourd'hui des classiques et le livre pour enfants est la seule branche de l'édition française qui se porte bien. (...)

Mais voilà, Monsieur le Ministre, vous avez décidé de confier la tutelle de *La Joie par les Livres* à l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP). Cela nous alarme.

Car nous pensons à ces petites disputes que nous évoquions plus haut. Nous avons toujours cru que nous étions enfants de la littérature et de la peinture. Nous croyons que les livres pour enfants sont tout à fait comme les livres pour adultes : l'auteur y déploie les mêmes talents, la même séduction vis à vis de son lecteur. Et ce charme est d'autre nature que la mission pédagogique.

Les enseignants le savent bien. Ils sont de plus en plus nombreux à lire nos livres et à leur faire une place dans la classe.

Alors, de grâce, laissez les livres pour enfants du côté de leurs aînés, les livres pour adultes, du côté de la culture, avec ses fantaisies, ses intuitions, ses incertitudes vitales.

Nous sommes alarmés à l'idée qu'une *Joie par les Livres* devienne, conseillée par les chercheurs de l'INRP, *utilitaire*.

Nous craignons, par expérience, l'application exclusive des critères de lisibilité, et, d'une manière générale, les critères éducatifs. Car, comme tous les lecteurs du monde, les jeunes lecteurs se méfient des livres à intention.

Monsieur le Ministre, les bibliothécaires, les enseignants et les éditeurs s'entendent bien, le livre pour la jeunesse s'est épanoui en France et ne demande qu'à continuer tranquillement. Ne rompez pas les équilibres fragiles par une réforme inutile. Cela s'est déjà vu.

Nous vous demandons beaucoup : ne faites rien !

Geneviève Brisac  
Arthur Hubschmid  
Editeurs à l'école des Loisirs

# Pratiquer la Pédagogie Freinet

LUC BRULIARD

*Cela me semble encore d'actualité, cela me paraît encore pertinent car la société et l'école continuent d'opprimer les enfants.*

Les espoirs suscités par une société meilleure, à l'élaboration de laquelle a contribué notre mouvement semblent désormais caducs. Pourtant les enfants et pas seulement ceux des cités et des banlieues restent des opprimés : socialement, culturellement et en tant qu'enfants. C'est cette dernière forme d'oppression qui m'a semblé évoluer et sur laquelle nous avons peut-être un rôle à jouer en tant que praticiens.

On constate que les enfants ont des difficultés à se repérer dans leurs structures familiales et parentales : difficultés à différencier et à se situer entre couple génital et couple parental, élargissement du champ du parentage aux grands parents, élargissement des filiations etc... Ces phénomènes d'évolution des familles ne sont pas en soi des

problèmes mais le désarroi d'enfants qui ne trouvent pas de place satisfaisante, deviennent fardeaux et/ou objets d'amour exclusif, est préoccupant.

Ces enfants ont des difficultés à se repérer entre les impressions de toute puissance immédiate dépassant le cadre de l'imaginaire : enfant consommateur tout puissant (les enfants sont vecteurs directs de 50% des achats), objet d'amour exclusif et péril lié à l'absence de projet d'avenir pour la plupart d'entre eux. Pas de projet de société, avec les difficultés qu'on peut imaginer à se projeter dans l'avenir.

Difficultés aussi à appréhender un discours : qui parle à la maison, à la télé, à l'école ?

Le sentiment qui s'en dégage, avec évidence en A.S., c'est que les enfants sont en proie à de telles pertes de repères, à de telles difficultés à vivre qu'ils ne parviennent plus à sublimer, à s'investir dans le travail scolaire aussi riche soit-il.

Or le danger guette de voir ces enfants victimes de "psychologisation" ou de "paramédicalisation" (voir les futures classes pour handicapés mentaux qui se substituent aux classes de perfectionnement) alors qu'ils sont les victimes d'un système social.

J'ai la conviction que l'on peut combler pour part le désarroi d'enfants par l'introduction de la loi dans sa dimension dans sa dimension tant symbolique qu'opératoire, de la loi qui ne soit ni de Dieu ni de la jungle, mais établie politiquement par un groupe. Or ce qui rend possible une telle mise en oeuvre, c'est la mise en place de structures de paroles organisées, co-gérées par le groupe, parole libre (entretien), opératoire et décisionnelle (conseil).

## AIMER MAL, CHATIER BIEN

Enquête sur les violences dans les institutions pour enfants et adolescents

Stanislas TOMKIEWICS - Pascal VIVET

1991, SEUIL, 300 pages, bibliographie

110 Francs

"Toutes les institutions, même les meilleures, engendrent de la violence dans la mesure où le mode de vie y est, par définition, marginal et artificiel".

Sous la direction de Stanislas TOMKIEWICS et Pascal VIVET, une équipe de chercheurs s'est attachée à enquêter dans des établissements à caractère social pour y détecter les phénomènes de ce qu'ils appellent **surviolence**, c'est à dire les violences physiques, psychologiques, les négligences voire les abus sexuels qui s'exercent institutionnellement à l'encontre de jeunes mineurs.

Le travail d'enquête militante a porté sur plusieurs établissements, s'attachant à dégager des constantes dans le fonctionnement de ces établissements, en écoutant aussi bien les jeunes qui ont pu témoigner que des adultes qui ne supportaient plus d'exercer leur profession dans de telles conditions.

Une des institutions étudiées est "LE PATRIARCHE", qui accueille pour les sevrer et les réadapter de jeunes toxicomanes, et depuis quelques temps maintenant de jeunes séropositifs et sidéens. Enquête approfondie et éclairante sur les méthodes et les fonctionnements de cette institution tentaculaire (elle est internationale), où la violence sous toutes ses formes fait partie du quotidien des personnes accueillies, où des pressions s'exercent très fortes même sur les personnes qui en sont sorties.. Cette institution a été au coeur il y a quelques temps de diverses polémiques qui ont mis en lumière le rôle du Patriarche, son dirigeant -gourou et de ses méthodes .

Ce livre dénonce aussi les violences générées par l'interprétation extrémiste des théories behavioristes et même dans certains cas de la psychanalyse. Il nous indique comment reconnaître les institutions où la violence peut exister aussi bien dans leur organisation que dans leur fonctionnement.

Il montre les difficultés que vont rencontrer les victimes ou les adultes pour témoigner . (DASS et Justice).

En annexe, les auteurs expliquent que faire face aux violences institutionnelles : se donner les moyens d'écouter, de comprendre et de témoigner.

Michel Loichot .

## VIE DE LA COMMISSION

AUDIENCE AU MINISTERE : La commission a obtenu une audience au ministère le 31 Mars 1993. Nous irons sans doute à 3 : Patrick Robo, Michel Fèvre et moi. Nous essaierons d'avoir le maximum de précisions sur les orientations de l'enseignement spécialisé.

STAGE : Plusieurs personnes ont répondu à l'enquête que j'avais lancée. Il semblerait, au vu des premières réponses, que la préférence irait vers un stage sur temps de travail, à une période qui n'est pas facile à déterminer mais surtout dans un lieu si possible assez central (même si Valras c'est bien, c'est loin !)  
Que tous ceux qui ne m'ont pas répondu, n'oublient pas de le faire cela orientera les choix.

J.E. de Sophia-Antipolis : Pour l'instant, peu de personnes ont annoncé leur venue (ou des gens qui ne viennent pas uniquement pour la commission, mais qui ont d'autres responsabilités à l'I.C.E.M.). Je ne sais donc pas si la commission sera présente en tant que telle aux J.E. Je pense que c'est dommage, on aurait peut-être pu commencer à réfléchir aux nouvelles orientations de la commission.  
Il faudra envisager cette réflexion au congrès de Pau.  
(en espérant que nous serons plus nombreux !)

Je ne sais pas encore si Luis vient mais un certain nombre de personnes ont envoyé un chèque pour qu'il puisse venir.

(Janine CHARRON 3 Mars 1993)

# ACTIONS POUR LA PAIX

*J'aurais pu prendre le dictionnaire pour parler de paix et je lirais :*

"Paix : Etat d'un pays qui n'est point en guerre".

*J'aurais pu chercher des citations, j'aurais trouvé :*

"... Il faut faire aux méchants guerre continuelle

La paix est fort bonne de soi,

J'en conviens, mais de quoi sert-elle

Avec des ennemis sans foi ?"

La Fontaine.

*Paroles, paroles...*

*J'aurais pu prendre une encyclopédie pour enfants et là, l'index, au mot paix, m'aurait renvoyé sur un tableau synoptique de l'histoire romaine (guerre contre Pyrrhus).*

*J'aurais pu écouter la télé...*

*Et j'aurais pu demander à un enseignant QUAND, dans sa classe, dans la cour de récréation, dans les couloirs, il parle de paix, il fait vivre la paix ?*

*La paix est-ce le contraire de la guerre, ou la tranquillité ?*

*Pour ma part, quand j'entends le mot paix, j'entends en écho "pédagogie Freinet" (coopération, travail en "équipe, correspondance, règles de vie, expression libre...).*

*Des mots tout cela, des paroles ?*

## QUELQUES SITUATIONS RENCONTREES

*Une cour, cent-vingt gosses, deux maîtres de service (il faut bien être là s'il y a un accident !). Retour en classe, les enfants évoquent les disputes, les bagarres. L'urgence des plaintes ne peut attendre la réunion coopérative.*

*Comment est distribuée la parole ? Quelle est l'attitude du maître ? Quelles sont les finalités de ces interventions ? Comment régler les conflits ? Quels conseils donner ?*

*Comment éduquer à la paix dans ces moments-là ?*

*Dans ma classe, quelles sont les actions que je mène ou que je mets en place pour aider les enfants en difficulté ? Suis-je toujours en éveil sur mes propres attitudes, mes paroles, mes regards même adressés à ces enfants ?*

*Parler de paix, faire vivre la paix, n'est-ce pas non plus cela ?*

*Mettre en place une correspondance, sous quelle forme que ce soit, favoriser la découverte de l'Autre, apprendre à donner à l'Autre, accepter les autres...*

*... n'est-ce pas non plus une éducation à la paix ?*

*Ne pas juger les enfants, ne pas les mettre en compétition, permettre à tous et à chacun d'avoir sa place, savoir négocier, favoriser la prise de parole...*

*Tout cela pour moi conduit à la paix.*

*Donner des témoignages d'une éducation à la paix, c'est aussi évoquer le quotidien nos classes. Plus que jamais, c'est montrer que l'enfant qui évolue dans une classe Freinet, qui s'exprime, qui participe, qui est reconnu, a les moyens "d'accéder" aux autres, de vivre avec les autres.*

*J'ai quelque fois l'impression que le décalage entre ma représentation sociale du mot "paix" et mes intentions pédagogiques en classe est grand. Pourtant, l'actualité est hélas là pour le prouver, il est urgent de témoigner de nos actions, d'échanger.*

*Les actions spectaculaires sont sans doute utiles, mais racontons simplement comment au quotidien nous apprenons la paix aux enfants.*

*Mado DESHOURS - 32 Lot. Couvertoirade - 48000 MENDE*

## MIEUX QU'UNE MOTION : UNE ACTION, UN TÉMOIGNAGE.

Le C.A. demande à tous les membres de l'I.C.E.M. de se mobiliser pour porter témoignage des actions menées dans le but d'une

### EDUCATION A LA PAIX.

Un Nouvel Educateur Spécial constitué des témoignages de nos actions dans les classes, si minimes soient-elles, sera édité dès que possible.

Mado DESHOURS a accepté, à ma demande, de coordonner cette action.

Envoyez-lui vos écrits, photos, documents, etc ...le plus tôt possible.

Pour le C.A. : Nicole BIZIEAU

# L'INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE - PÉDAGOGIE FREINET

*organise ses*

## JOURNÉES D'ÉTUDES 93

*au*

*Centre international  
de Valbonne (CIV)  
Sophia-Antipolis  
06565 Valbonne Cedex*

du 26 au 30 avril 93

Découvrez une journée :  
Itinéraire « Freinet »



I. C. E. M  
Pédagogie Freinet  
JOURNÉES D'ÉTUDES  
L'Équipe Coordinatrice

## Renseignements

### Inscriptions

Compte tenu du fait que les journées d'études se tiendront au Centre international de Valbonne (CIV), très sollicité vu sa situation sur la Côte d'Azur et ses installations, le nombre de places que nous obtiendrons ne sera plus modifiable **après le 1<sup>er</sup> mars 93.**

Pour cette raison nous comptons sur un effort exceptionnel de chaque participant, y compris ceux des zones non en congé à cette époque-là, pour renvoyer leur inscription dans les délais. Merci d'avance.

Toutefois, **les collègues des académies non en congé** pourront obtenir le remboursement du montant de leur réservation sur présentation de la notification des services de l'inspection refusant ou déclarant impossible le remplacement.

Enfin les collègues de ces académies peuvent nous demander de leur envoyer **une convocation officielle de l'ICEM** à ces journées d'études, cela peut faciliter l'obtention d'une autorisation d'absence (voir feuillet IV).

### Dates et durée

Les Journées d'études se dérouleront du **26 au 30 avril 1993.**

Les participants à la journée **Itinéraire « Freinet »** sont attendus le dimanche 25 pour le repas du soir ou la nuit, afin d'être sur place le lundi matin à 8h. (voir ci-dessous)

Pour les autres, l'accueil se fera **le lundi 26 à partir de 14h.** Les travaux se termineront **le vendredi 30 avril à 19h** avant le repas du soir.

### Hébergement

Chambres individuelles similaires à celles des cités universitaires (exceptionnellement en duplex 2 ou 4 personnes). Draps et couvertures fournis.

### Accès

- **Gare d'Antibes**, ligne Paris-Nice.  
Les bus pour le CIV sont à prendre à la gare.
- **Par autoroute A8**, sortie Antibes, direction Valbonne-Sophia-Antipolis.
- **Aéroport de Nice**, puis bus.
- **Accès au CIV** : un plan sera fourni.

### Autres renseignements

- **Camping cars** : ils sont strictement interdits dans l'enceinte du CIV la nuit. Voir liste des camping.
- **Camping** : liste fournie sur demande. Voir feuillet IV.
- **Accueil des enfants** :
  - de 3 à 12 ans : ils peuvent être inscrits gratuitement dans un Centre aéré proche où ils prendront le repas de midi.
  - au dessus de 13 ans : des contacts sont pris. Informations ultérieures.
- **Animaux interdits.**

### Itinéraire « Freinet »

Le **lundi 26 avril**, avant que ne débutent les Journées d'études, est proposé un circuit **Itinéraire « Freinet »** que Michel Barré pourrait commenter s'il est disponible à cette époque-là.

Départ 8h du CIV - **Bar-sur-Loup - Saint-Paul-de-Vence - École de Vence.**

Retour au CIV vers 18h pour les inscriptions aux journées d'études. Rencontre possible avec des personnes ayant connu Freinet.

La somme de 250F\* demandée pour participer à cette journée comprend :

- le repas et l'hébergement du dimanche soir 25 au CIV
- le voyage le lundi 26
- le pique-nique de ce lundi

S'inscrire feuillet III.

\* Pour bénéficier de ces conditions, il faut 20 participants au minimum.

# INSCRIPTIONS

IV 27.

A renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mars 1993

Chèque à l'ordre de : ICEM - Journées nationales d'études 93

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Membre du secteur .....  
du GD .....  
autre .....

Versement :  Chèque postal  Chèque bancaire

Compte n° : ..... Montant :

Nom de l'établissement bancaire : .....

Agence : .....

Ne pas oublier de joindre à cette fiche :

- le chèque (ordre ci-dessus).
- 2 enveloppes autocollantes à votre adresse et timbrées à 4,20 F.

**Attention** : nous serons dans l'obligation de retourner toute fiche non accompagnée du paiement ou incomplète.

## Accueil

Je désire recevoir :

- la liste des camping
- la liste des hôtels
- ..... ficher(s) SNCF (20 % de réduction)
- une convocation officielle de l'ICEM aux Journées d'études

Je désire inscrire mon (mes) enfant(s) au Centre aéré (âge 3 à 12 ans) :

Nom	Prénom	Age

J'arriverai  en voiture  en train  en avion  
 le dimanche 25  le lundi 26



## Fiche TRÉSORERIE

A renvoyer avant le 1<sup>er</sup> mars 93

Volet à détacher et à renvoyer à :  
Maurice et Paulette Menusan  
Parc Continental B  
2, place Stanislas  
06400 Cannes

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Nom (s) et prénom (s)	Age des enfants	Frais d'inscription par personne Adhérent ICEM : 250 F Non adhérent : 350 F (adultes seulement)	Repas (midi et soir) (adulte et enfant non inscrit Centre aéré) 182 F (coût global séjour complet)	Repas soir (enfant Centre aéré) 78 F (coût séjour complet)	Hébergement Nuit + petit dej (adulte et enfant) 380 F (coût séjour complet)	Journée Itinéraire - Freinet - option 250 F par personne	
<b>Attention !</b>		..... x 350 F ou ..... x 250 F	..... x 182 F	..... x 78 F	..... x 380 F	..... x 250 F	<b>Total général</b>
<b>Total</b>		..... F	..... F	..... F	..... F	..... F	

• **Lundi soir : repas coopératif.** Penser à apporter spécialités culinaires et vini-  
coles de sa région.

• Joindre obligatoirement un premier ver-  
sement de 350 F.

• Une majoration de 100 F sera appliquée  
à toute inscription reçue après le  
1/03/93.

\* Pas de réduction pour l'hébergement des enfants

## Hébergement

CIV       hôtel  
 camping car    camping    autre

# ABONNEMENT - COMMANDE de DOSSIERS

				Nbre	Total
ABONNEMENT A CHANTIERS - 10 numéros - 250 p. Prix : 120 F					
No	DOSSIERS DISPONIBLES	Prix	Port		
4	Construisez vos outils	10 F	9 F		
7	Marionnettes-Théâtre d'ombres	15 F	12 F		
14	Fichier Général Entraide Prat.	30 F	16 F		
15	Magnétoscope en S.E.S	15 F	12 F		
16	Communauté Educative	15 F	12 F		
19	Enfants de Migrants	30 F	16 F		
20	Evaluation en classe coop.	20 F	9 F		
21	Ens Spécialisé et Intégrations	30 F	9 F		
22	Stratégies d'Intégrations	30 F	9 F		
23	Moins d'écrits vains,...	30 F	9 F		
24	Evaluations Outils	40 F	16 F		
Réductions pour achat en nombre ..... (cf ci dessous) Pour T.O.M et Etranger : complément de port à réception.					
SOUTIENS A L'ASSOCIATION ET A SON BULLETIN. Merci.....					
Facture en 3 ex. (+5 F).....					
Réduction pour achat en nombre :				NET	
3 ou 4 dossiers .... Réduction de 10F				A	
5 ou 6 dossiers .... Réduction de 25F				PAYER	
7 ou 8 dossiers .... Réduction de 50F					
9 dossiers ou plus.. franco de port					

A SERVIR A (nom et adresse précise)

	PAIEMENT
	à l'ordre de
	A.E.H.T.E.S
	CCP 915.85 U
	LILLE
	Bulletin à
	renvoyer à
	Didier MUJICA
	18 rue FERREE
	ASNIERES
	19000 BOURGES

## ASSOCIATION ECOLE MODERNE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

La Commission Enseignement Spécialisé de l'I.C.E.M (Institut Coopératif de l'École Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

### CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact :

Janine CHARRON  
27, rue du Collège  
72200 LA FLECHE

Articles pour chantiers :

Michel LOICHOT  
31, rue du Château  
77100 NANTEUIL LES MEAUX

Directeur de la Publication: D. VILLEGASSE - 33 rue Neuve - 92268 TOURCOING  
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 58558  
Imprimerie Spéciale: Ecole Océanité Freinet - IMP. Clari Jore -  
11178 - LAMURE S/ AZERGUES